



Commission Administrative Paritaire Départementale

Jeudi 23 mai 2019

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Ecole de la Confiance et Transformation de la Fonction publique : les deux lois ne sont pas encore votées mais le ministère de l'Education nationale a déjà tout préparé !

Dans le cadre d'un monologue social, où les organisations syndicales sont convoquées régulièrement à de multiples concertations, mais sans avoir leur mot à dire, le ministre amplifie son offensive contre les statuts, pour répondre aux objectifs de transformation-destruction de la Fonction publique.

Certaines dispositions du projet de loi Blanquer se déclinent déjà sous forme de projets de décrets, circulaires ou arrêtés dont certains ont même déjà été présentés aux organisations syndicales. C'est le cas par exemple de la professionnalisation de la formation initiale, rejetée par FO, qui prévoit d'utiliser des AED corvéables à merci et sans garantie de titularisation, pour remplacer des enseignants sous statut.

Amendement adopté par le Sénat dans le cadre de la loi Confiance, la réforme de la formation continue pendant les vacances permettrait sans doute d'économiser quelques postes, mais on est bien obligé de la mettre en relation avec le projet de « transformation » de la fonction publique. Ce n'est plus le droit à la formation continue à la demande de l'agent, telle que définie dans le statut, mais la formation à l'initiative de « l'autorité hiérarchique » pour conformer les personnels aux directives locales, aux contre-réformes et accompagner les fermetures de postes. Comme le gouvernement veut supprimer 120 000 agents publics, il va chercher à regrouper les services, changer les missions des personnels, comme cela se passe déjà dans les académies fusionnées de Caen et de Rouen, et comme à France Télécom.

Depuis plusieurs semaines, de nombreux enseignants font déjà les frais de l'article 1er de la loi Blanquer sur le devoir d'exemplarité : sanctions disciplinaires, mutations d'office, lettres d'admonestations... Les pressions et les intimidations se multiplient pour faire courber l'échine de tous ceux qui expriment leur opposition aux politiques ministérielles.

Mais le gouvernement veut aller plus loin dans la mise en pas des personnels.

Partant du principe que seuls les enseignants sont responsables des difficultés, le ministre prépare un guide de « l'accompagnement » PPCR : un mode d'emploi pour reconvertir ou licencier des enseignants pour insuffisance professionnelle.

Votre département, Monsieur le Directeur académique, n'est pas exempt de cette situation pernicieuse. Profitant d'une « simple visite » auprès d'une enseignante dans une classe de CP, un IEN propose un PPCR accompagnement hors du cadre des RDV de carrière. Après 10 ans d'expérience en CP, inspectée précédemment par 3 IEN différents, cette collègue se retrouverait aujourd'hui avec 10 compétences « à consolider » et 3 « non acquises » sur 14 !

La situation de cette enseignante est aujourd'hui très fragilisée. Si la bienveillance est désormais le leitmotiv dans l'Education nationale, elle ne peut s'appliquer qu'à sens unique, du professeur à l'élève. Nos collègues sont en droit d'en bénéficier de leur hiérarchie également !

Avec la « RH de proximité », à mi-chemin entre l'ANPE et le camp de redressement, se mettent progressivement en place tous les outils pour favoriser les restructurations, les fermetures de postes et de missions. Alors que le gouvernement veut supprimer les compétences et le rôle des CAP, chacun comprendra que les agents se retrouveraient seuls et démunis pour gérer leur mobilité ou se défendre face à l'arbitraire local.

FORCE OUVRIERE est du côté des personnels qui résistent à ce démantèlement !

Les personnels rejettent massivement ces orientations gouvernementales. L'annonce de la suppression de l'article sur les EPSF est d'ailleurs à mettre au compte de la mobilisation massive des enseignants. Cela ne change pas la nature réactionnaire de la loi Blanquer, qui reste totalement inacceptable, notamment avec l'annonce de l'expérimentation des 80 cités éducatives dès la rentrée 2019. Plus que jamais, FO appelle les personnels à poursuivre les discussions pour se regrouper sur les revendications, poser la question du rapport de force pour mettre en échec la Loi Blanquer et le projet de transformation de la FP.

Nous allons étudier lors de cette CAPD les avancements accélérés du 6^{ème} et 8^{ème} échelon, issus des « RDV de carrière » institués par le protocole PPCR.

Le SNUDI FO dénonce le caractère tout à fait arbitraire de ces évaluations qui instaurent le règne du « mérite individuel » contre les droits collectifs et l'indépendance professionnelle puisqu'elles permettent aux IEN et à l'Inspecteur d'Académie de favoriser directement ou pas la carrière des enseignants qui ont été visités.

En séparant les personnels évalués « excellent » et les autres, les 1ers bénéficieront automatiquement d'un avancement d'échelon accéléré.

Comme pour la hors classe et la classe exceptionnelle que nous étudierons prochainement, c'est la promotion « au mérite », à la « tête du client » puisque la valeur professionnelle est établie en fonction de critères totalement subjectifs et non plus un barème transparent et contrôlable par les délégués du personnel.

Les craintes que nous avons au CTM du 7 décembre 2016 sont totalement confirmées avec les documents de travail que vous nous présentez aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons été le seul syndicat présent ici à voter contre le décret du 5 mai 2017.

Le SNUDI FO continue d'en demander l'abrogation et le rétablissement des promotions contrôlables par les délégués du personnel sur la base d'un barème objectif basé essentiellement sur l'AGS.

Je vous remercie de votre attention.